

NORMES DE DESIGNATIONS DE PIECES VEHICULES PROCEDURES D'EVOLUTION

Page 1/7

Sans restriction d'utilisation

SOMMAIRE

1. OBJET	1
2. TERMINOLOGIE	1
3. GENERALITÉS	2
3.1. PRINCIPE	2
3.2. CRÉATION	2
3.3. EXTENSION	2
4. PROCÉDURE D'ÉVOLUTION DE DÉSIGNATIONS NORMALISÉES	3
4.1. DESSINATEUR ET/OU RESPONSABLE DÉSIGNATIONS	4
4.2. CORRESPONDANT DÉSIGNATIONS	4
4.3. L'ADMINISTRATEUR CENTRAL DESIGNATIONS	4
5. ACTUALISATION DES NORMES	4
ANNEXE 1	5
6. HISTORIQUE ET DOCUMENTS CITÉS	7
6.1. HISTORIQUE	7
6.2. DOCUMENTS CITÉS	7
6.3. EQUIVALENT À :	7
6.4. CONFORME À :	7
6.5. MOTS CLEFS	7

1.OBJET

La présente norme définit les procédures d'évolution des désignations de pièces véhicules et de plans ainsi que les règles d'actualisation des normes correspondantes dont la définition, le domaine d'application et les règles d'établissement font l'objet de la norme A10 0120.

NOTA : Elle ne concerne pas les procédures de fonctionnement des groupes de travail spécialisés chargés de la création des désignations correspondantes à un sujet déterminé.

2.TERMINOLOGIE

Les termes ci-après, utilisés dans la présente norme, sont décrits dans la norme de gestion A10 1100 :

- APPROBATION
- ASSEMBLE (ASS)
- DECOUPAGE PSA
- ENSEMBLE (ENS)
- NORME
- OFFICIALISATION
- PIECE
- PLAN
- PRODUIT
- SYSTEME COMMUN ETUDES (SCE)

3.GENERALITES

3.1.PRINCIPE

La procédure d'évolution des désignations repose sur le principe de la création dans le Système Commun Etudes (SCE), d'une désignation directement normalisée.

3.1.1.CORRESPONDANTS DESIGNATIONS

Les correspondants désignations sont MM Habran (Carrières sous Poissy) Minard (La Garenne) Gaumont (Vélizy) et Mme Bataillard (Sochaux), ils sont les seuls interlocuteurs :

- des différentes entités (ZTC, ZVS, etc.) de la plate-forme de son site,
- des correspondants désignations des autres sites d'Etudes,
- des services hors Direction Technique et Achat (DTAT) de leur site (ex : pièces de rechange de responsabilité Direction Pièces et Service de la marque CITROEN).

3.1.2. RESPONSABLES DESIGNATIONS

Les Responsables désignations sont nommés par les entités responsables du périmètre des lots de conception de la Direction Véhicules ou Organes de la DTAT.

- Ils sont les interlocuteurs privilégiés des correspondants désignations et de l'administrateur central des désignations.

3.1.3. ADMINISTRATEUR CENTRAL DESIGNATIONS

L'administrateur central désignation dépend de l'entité Découpage technique et Diffusion (COT) de la Direction Méthodologie Performance et Gestion (MPG) de la DTAT. Cette fonction est assurée par M Di Vanni.

3.2.CREATION

Il convient d'établir des désignations normalisées de pièces véhicules :

- lors de chaque création de pièces répondant à une fonction nouvelle à laquelle ne correspond aucune désignation existante,
- lors de la création de pièces répondant à une fonction automobile existante, mais dont les désignations différent de celle des pièces correspondante à cette fonction (ajout de D, G, ASS, etc.).

Nota : La liste des termes concernant les abréviations à utiliser est définie par la norme A14 5030.

3.3.EXTENSION

Il est demandé exceptionnellement l'extension d'utilisation d'une désignation dans un autre découpage PSA lorsque la fonction automobile correspondante existe dans plusieurs niveaux 6 du découpage PSA.

Dans ce cas les caractéristiques (sécurité, réglementation, approbation, ...) rattachées à la désignation sont valables quel que soit le découpage PSA.

Cas particulier : l'utilisation de SD (soudé) implique une nouvelle désignation (voir norme A10 0120).

4.PROCEDURE D'EVOLUTION DE DESIGNATIONS NORMALISEES

